

3 JOCK 3
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.680 euros
Siège social : 19 RUE CLAVEL
75019 PARIS
438 314 460 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2025

Le 28 novembre 2025 à 10H00, les associés se sont réunis au siège social, 19 RUE CLAVEL 75019 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 03 novembre 2025.

L'assemblée est présidée par PIMONT Sébastien Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- PIMONT Bernard, demeurant 75 Rue André Laurent – 94120 FONTENAY SOUS BOIS détenteur de la pleine propriété de 50 parts, Cinquante parts ;
- PIMONT Sébastien, demeurant 13 Rue Rougemaille – 60300 SENLIS détenteur de la pleine propriété de 430 parts, Quatre Cent Trente parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 480 parts détenues en pleine propriété sur les 480 parts composant le capital social.

PIMONT Sébastien, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Gérant

sf



Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - REMPLACEMENT DU GERANT - NOMINATION DU

NOUVEAU GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Sébastien PIMONT de ses fonctions de Gérant notifiée le 03 novembre 2025 à chacun des associés.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Sébastien PIMONT :

PIMONT Bernard, demeurant 75 Rue André Laurent – 94120 Fontenay sous Bois, pour une durée indéterminée à compter du 28 novembre 2025.

PIMONT Bernard exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

PIMONT Bernard est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

PIMONT Bernard représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

PIMONT Bernard a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
PIMONT Sébastien

PIMONT BERNARD

